

davantage comme la mère bienfaitrice, car personne ne niera que le Canada, forcé de s'exécuter par le Gouvernement, a porté et porte aujourd'hui 90 p. 100 du fardeau des obligations. Nous aurons une autre occasion de discuter cette question, et lorsque sera déposé le projet de loi basé sur cette résolution, nous aurons autre chose à dire, mais pour le moment, voici quelques-unes des questions que nous étions impatients de connaître, et que nous voulons connaître avant le dépôt du projet de loi. Je suis loin d'être convaincu que la ligne a coûté \$35,000 par mille. Je n'aime pas la preuve établie à cet effet, et je crois qu'on devra se renseigner davantage avant de l'accepter. Le ministre des Finances est en état de se renseigner bien mieux que nous sur ce point, car il a toutes les sources d'informations à sa disposition.

L'hon. M. FIELDING: Les honorables députés de la gauche sont difficiles à contenter. Aux débuts de cette question, l'honorable chef de l'opposition prépara une série de demandes dans le but de connaître toutes les informations dont la Chambre aurait besoin pour discuter intelligemment cette transaction. Je savais que plusieurs de ses demandes n'avaient aucun rapport avec la question à l'étude; mais comme elles avaient néanmoins quelque rapport avec le projet du Grand-Tronc-Pacifique, nous avons déposé toutes les informations demandées. Je crois que nous avons accordé presque tout ce que l'honorable député a demandé. Maintenant, voici l'honorable député de Toronto-nord qui parle comme si nous avions commis quelque négligence grossière dans la préparation de ces informations.

L'hon. M. FOSTER: Je ne dirai pas qu'il y a eu de la négligence. Jusqu'ici, je crois que l'honorable ministre a répondu passablement à tous les besoins, mais ce n'est pas une accusation de négligence que je porte en ce moment, je formule simplement une humble demande pour obtenir plus d'informations car il surgit des besoins nouveaux de renseignements au fur et à mesure que la discussion se développe.

L'hon. M. FIELDING: Beaucoup des demandes de l'honorable député sont si embrouillées et incertaines qu'il sera difficile de leur donner une forme définie. L'honorable député de Toronto-nord est fécond en "si". Il est facile de monter un argument avec des "si". Si telle ou telle chose existe, et si telle ou telle chose se produit, alors telle ou telle chose en découlera. N'importe qui peut monter tout un échafaudage de raisonnements sur un "si". Je serais heureux de pouvoir constater cette opération d'écremage, comme dit l'honorable député, qui se fait partout en faveur de la compagnie du chemin de fer Grand-

Tronc. La seule allusion précise qu'il a faite a trait aux emplacements de ville. Je n'ai pas les informations voulues par devers moi en ce moment, et je ne vois pas quel rapport cette question peut avoir avec le prix de la construction de la division des prairies, la question qui était en discussion. Mais si l'honorable député a besoin de plus de renseignements sur les emplacements de villes, nul doute que mon honorable collègue le ministre de l'Intérieur sera en mesure de les lui donner tous, ce qui prouvera que tout ce qui a été fait entre la compagnie et le Gouvernement à cet effet est parfaitement justifiable.

L'honorable député a dit, et on l'a répété bien souvent au cours du débat, que l'Etat porte—j'emploie sa propre expression—porte 90 p. 100 du fardeau du prêt en discussion. C'est une idée complètement erronée, mais nous parlerons plus tard de cette question, et je ne m'attarderai pas à présent. Les conversations que nous avons eues au sujet du prix de la main-d'œuvre, de traverses de chemins de fer et des matériaux généralement ne se rapportaient pas à aucune section particulière, mais à l'augmentation du prix de la construction en général. J'aurai des informations à donner plus tard, et, sous ce rapport, je crois que la demande de l'honorable député était juste et raisonnable. Mais je n'admets pas qu'il soit de la plus haute importance, quoiqu'il puisse être intéressant de savoir le prix de la construction des autres lignes. Je doute qu'il se trouve dans les prairies une autre ligne de la nature du Grand-Tronc-Pacifique. Si une autre compagnie a payé moins cher la construction, ce n'est pas une preuve que cette ligne a coûté trop cher. Si l'on prétend qu'elle a coûté trop cher, il faudra l'établir par d'autres raisons que celle que l'on allègue, à savoir le prix des autres lignes.

L'honorable député demande si je suis convaincu que la ligne a coûté de \$34,000 à \$35,000 par mille. Je n'ai qu'un moyen de me convaincre, et ce moyen est le rapport de notre ingénieur. Tous les comptes de la compagnie sont soumis à l'ingénieur du Gouvernement, M. Schreiber. M. Schreiber ne peut surveiller la construction de la ligne sur tous les points, mais il a ses substituts qui lui font leur rapport. Et s'ils lui disent, pour qu'il nous dise à son tour, que les comptes soumis par la compagnie représentent approximativement le prix de la construction, moi qui suis bien naïf, je serai porté à croire que le rapport est juste et raisonnable. Vous pouvez être sûrs que si j'ai d'autres informations, je me ferai un plaisir de les déposer à la Chambre, mais je croirais que les informations de la nature de celles que j'ai déposées pourraient fort bien être acceptées par les honorables députés comme la preuve que